

54^{ème} Congrès de la CGT

**Pour faire vivre une CGT
de classe, de masse et révolutionnaire :
amendements à déposer avant le 6 mai minuit !**



**Comme vous le savez, notre CGT
vivra, du 1^{er} au 5 juin 2026 à Tours,
son 54^{ème} congrès.**

Chaque congrès de la CGT constitue un temps fort de respiration démocratique de notre CGT. C'est durant ces cinq jours de débats, d'échanges et de confrontations d'idées que se discutent, se construisent et, parfois, se réorientent les choix politiques et syndicaux de notre CGT. Comme tous les congrès qui l'ont précédé, ce 54^{ème} congrès contribuera à façonner la CGT de demain.

Dans ce moment démocratique, chaque syndicat doit veiller, avec lucidité et détermination, à ce que notre syndicalisme demeure un syndicalisme de classe, de masse et révolutionnaire. Ces trois piliers fondateurs ne sont pas accessoires : ils sont au cœur même de l'identité de la CGT. Sans eux, la CGT ne serait pas la CGT. Depuis 130 ans, ils portent notre histoire, nourrissent nos combats, et nos syndicats sur le terrain, donnent tout son sens à nos engagements aux côtés des travailleurs.

Les syndicats de la CGT doivent donc rester vigilants et offensifs. Depuis toujours, des logiques réformistes traversent notre organisation et cherchent à en atténuer la volonté de rupture avec le système capitaliste. Pourtant, nos trois socles fondamentaux tiennent bon. Ils continuent de vivre et de résister grâce à l'intervention consciente des syndicats dans les congrès successifs. Comme l'a dit Emile Pouget au congrès de 1906 « ... *L'impulsion ne vient pas d'en haut, elle part d'un point quelconque et ses vibrations se transmettent, en s'amplifiant, à la masse confédérale* ».

Le dépôt et la défense d'amendements au document d'orientation font partie de ces impulsions qui viennent « d'en bas », qui partent d'un point quelconque du congrès et dont les impulsions se transmettent et s'amplifient jusqu'à submerger les congressistes. C'est à cette condition que les syndicats CGT des 11 branches professionnelles de la FNIC-CGT préserveront une CGT fidèle à son histoire, à ses valeurs et résolument tournée vers l'émancipation des travailleurs.

**Vous avez jusqu'au 6 mai minuit pour
déposer vos amendements et impulser
votre CGT de classe, de masse, et révo-
lutionnaire pour les années à venir.**

54^{ème} Congrès de la CGT

AMENDEMENTS *mode d'emploi*

Qui peut déposer un amendement ?

Seuls les syndicats comités de travailleur-ses privé-es d'emploi et précaires peuvent déposer des amendements avant le mercredi 6 mai minuit.

Comment déposer un amendement ?

Les amendements doivent être déposés en ligne sur un logiciel dédié :
<https://amendementsdo.cgt.org/>

S'identifier :

Renseignez votre code Cogétise et votre numéro de département.
La saisie des amendements n'est accessible que si les cotisations sont à jour.

Saisir un amendement :

- Indiquer le numéro du paragraphe (respecter le format)
- Pour le préambule : PR + numéro du paragraphe (avec 1 ou 2 zéros si nécessaire).
Exemples: paragraphe 2 → PR002 / paragraphe 15 → PR015
- Pour les thèmes : Numéro du thème + T + numéro du paragraphe (avec 1 ou 2 zéros si nécessaire).
Exemples : paragraphe 25 du thème
1 → 1T025 / paragraphe 150 du thème
3 → 3T150

Ajouter ou enlever du texte, puis valider.

Accédez à votre compte pour consulter vos amendements après les avoir saisis.